



AVIS DE RÉUNION

Messieurs les actionnaires de la société AGMA LAHLOU-TAZI, société anonyme au capital de 20.000.000 de dirhams, dont le siège social, est au **102, rue Abderrahmane Sahraoui à Casablanca**, sont convoqués en assemblée générale ordinaire au siège social, le :

JEUDI 28 MAI 2015 A 15H30

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014, approbation desdits comptes ;
- Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 et suivants de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice ;
- Affectation des résultats ;
- Démission d'un administrateur ;
- Changement de représentant permanent d'un administrateur ;
- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq (5) jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, cinq (5) jours avant la réunion, ils seront admis à cette assemblée sur simple justification de leur identité.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription du projet des résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée.

EXERCICE 2014 - RÉOLUTIONS

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve le bilan et les comptes tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 44 974 321,72 DH.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée générale donne aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 et suivants de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale approuve l'affectation suivante des résultats :

- Bénéfice net comptable	44 974 321,72 DH
- Report à nouveau sur exercices antérieurs	4 965 764,06 DH
<hr/>	
- Solde	49 940 085,78 DH
- Dividende proposé	(-) 45 000 000,00 DH
<hr/>	
- Solde	4 940 085,78 DH

Elle décide en conséquence de distribuer un dividende total de 45 000 000,00 DH, soit 225,00 DH par action et d'affecter :
- Au compte «Report à nouveau» le solde, soit 4 940 085,78 DH.

Le dividende sera mis en paiement selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur, à compter du 15 juin 2015.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Hassan BOUHEMOU de son poste d'Administrateur et lui donne quitus plein, entier et définitif de sa gestion d'administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée prend acte que Madame Fadoua MOUTAOUAKIL sera dorénavant Représentant Permanent de la SOCIETE FINANCIERE DE GESTION ET DE PLACEMENT au sein du Conseil d'Administration.

SEPTIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Communication financière Exercice au 31 Décembre 2014

BILAN ACTIF

Table of the Balance Sheet (Actif) for the year ending 31 December 2014. It details various assets including intangible assets, financial assets, and non-current assets, with values in Moroccan Dirhams (MAD) for both the current and previous periods.

BILAN PASSIF

Table of the Balance Sheet (Passif) for the year ending 31 December 2014. It details liabilities and equity, including provisions for risks and charges, and capital resources, with values in Moroccan Dirhams (MAD) for both the current and previous periods.

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (Hors Taxes)

Table of the Profit and Loss Statement (Hors Taxes) for the year ending 31 December 2014. It shows the breakdown of operating and financial results, including income from operations and various expenses, leading to the final profit.

ETAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G)

Table of the Statement of Management Balances (E.S.G.) for the year ending 31 December 2014. It compares the current period with the previous period across various management balance items.

Table of the Statement of Management Balances (E.S.G.) for the year ending 31 December 2014, showing the results of the current period compared to the previous period.

TABLEAU DE FINANCEMENT

Table of the Statement of Financial Position (Tableau de Financement) for the year ending 31 December 2014. It details the sources and uses of funds, including financing from operations and external financing.

Table of the Statement of Financial Position (Tableau de Financement) for the year ending 31 December 2014, showing the results of the current period compared to the previous period.

A collection of logos and text for 'PRICE WATERHOUSE COOPERS', 'Deloitte', and 'AGMA LAHLOU-TAZI'. It includes contact information for the company and its auditors, and a reference to the financial statements.

A.2 Etat des dérogations

Table of the Statement of Derogations (A.2) for the year ending 31 December 2014. It indicates whether there are any derogations from the accounting standards and, if so, provides justification.

A.3 Etat des changements de méthodes

Table of the Statement of Changes in Accounting Methods (A.3) for the year ending 31 December 2014. It details any changes in accounting methods and their impact on the financial statements.

B.2 BIS : TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Table of the Statement of Amortizations (B.2 BIS) for the year ending 31 December 2014. It shows the amortization of intangible assets and other non-current assets.

B.4 : TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Table of the Statement of Participations (B.4) for the year ending 31 December 2014. It details the company's shareholdings in other entities.

B.5 : TABLEAU DES PROVISIONS

Table of the Statement of Provisions (B.5) for the year ending 31 December 2014. It details the various provisions set up by the company, such as for risks and charges.

B.6 : TABLEAU DES CREANCES

Table of the Statement of Receivables (B.6) for the year ending 31 December 2014. It details the company's receivables from various sources.

B.7 : TABLEAU DES DETTES

Table of the Statement of Liabilities (B.7) for the year ending 31 December 2014. It details the company's liabilities, including financial and non-financial.

B.8 : TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

Table of the Statement of Real Securities (B.8) for the year ending 31 December 2014. It details the real securities provided by or to the company.

B.9 : TABLEAU DES SURETES FINANCIERES REELLES DONNEES OU RECUES

Table of the Statement of Financial Real Securities (B.9) for the year ending 31 December 2014. It details the financial real securities provided by or to the company.

AGMA LAHLOU-TAZI

AGMA LAHLOU-TAZI, S.A. au capital de 100 000 000,00 DH - Intermédiaire d'Assurances régi par la Loi n° 17-99 portant Code des Assurances - 102, Rue Abderrahmane Salaoui - 2070 Casablanca. Tel: 05 22 48 85 50 - Fax: 05 22 48 85 51 / 98 199 580